

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — A propos des derniers événements. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Fusil Prélat-Burnand. — Nouvelles et chronique.

A PROPOS DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS.

Les troupes et les états-majors des 8 divisions qui ont été mobilisées sont licenciés depuis quelques jours ; les 30,000 hommes envoyés à la frontière du Rhin sont maintenant rentrés dans leurs foyers. Au bruit des armes ont succédé les travaux de la paix ; chacun a repris ses occupations ordinaires et les citoyens attendent les nouvelles de la diplomatie pour hasarder leur jugement sur les événements qui ont eu lieu. Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'apprécier les mesures prises par les Conseils de la nation dans le but de détourner la guerre de notre pays ; organe des intérêts de l'armée nous ne faillirons pas au premier devoir du militaire, qui est l'obéissance absolue aux autorités supérieures, quelles que puissent être leurs décisions.

Mais en pensant à la tenue martiale de nos beaux bataillons, à la résolution grave et sereine qui se lisait sur tous les fronts, à l'allure gaie et rapide avec laquelle ils allaient prendre leurs cantonnements aux bords du Rhin, en se rappelant leurs chants joyeux et patriotiques au moment où la diplomatie enflait sa voix la plus menaçante, en réfléchissant à l'élan guerrier qui animait toutes les populations suisses et aux ressources qu'on en aurait tirées, on ne peut retenir un mouvement de tristesse ni s'empêcher de déplorer que tant d'éléments de succès et de gloire n'aient concouru qu'à faire remettre l'épée dans le fourreau sans combat.

L'armée suisse rencontrera-t-elle jamais une aussi belle occasion de faire preuve de sa bravoure, de raviver son moral dans le danger et d'ajouter quelques pages honorables à ses annales ?

La Suisse sera-t-elle, une autre fois, aussi unanime ; aura-t-elle l'appui de l'opinion publique européenne et les mêmes ressources finan-